



Services d'Approvisionnement – Ottawa
200 rue Kent,
Ottawa, Ontario K1A 0E6

Le 3 Novembre 2023

Objet : **Demande d'offre à commandes 30004115** - Offre à commandes régionale pour la Gestion de Divers Sites Contaminés au Québec

ADDENDA N° 4

À la suite de la demande d'offre à commandes susmentionnée, nous transmettons le présent **Addenda n°4** pour répondre aux questions reçues jusqu'à date.

1. Questions et Réponses

Q1

Pourriez-vous confirmer que l'analyse du mercure (sols et sédiments), lorsque requis, sera toujours demandée en plus des 7 autres métaux et non de manière individuelle ? En effet, les prix fournis par les laboratoires ne sont pas les mêmes pour une analyse additionnelle aux autres métaux ou pour une analyse individuelle.

R1

À moins d'exception, le mercure sera demandé avec d'autres métaux. Il est important tout de même de s'assurer que l'analyse permette d'atteindre des niveaux de détection égaux ou plus faibles que les recommandations ou critères applicables.

Q2

Nous avons une question concernant les frais de laboratoire pour lesquels certains taux doivent être fournis dans l'offre financière : Nous comprenons que, pour les échantillons pour lesquels des analyses sont demandées, les frais de gestion du laboratoire doivent être inclus dans le taux unitaire fourni pour chacun des paramètres d'analyse. Cependant, les frais associés à la gestion des échantillons soumis au laboratoire, mais pour lesquels aucune analyse n'est demandée, n'apparaissent pas dans le bordereau de l'appel d'offre. Par exemple, dans le cas de l'échantillonnage en continu des sols d'un forage où une dizaine d'échantillons de sols sont prélevés et envoyés au laboratoire, mais que seulement trois échantillons sont sélectionnés pour analyse dans le programme analytique de base, les laboratoires vont facturer des frais de gestion/disposition des sept échantillons restant non analysés. Comment doit-on considérer dans le bordereau des coûts de l'appel d'offre les frais de gestion des échantillons soumis au laboratoire, mais non analysés?

R2

Tout comme pour les tests non spécifiés dans l'OAC, les frais de gestion pour les échantillons conservés et non analysés pourront être facturés au prix du laboratoire.

Q3

À la section 3.5, il est demandé que les limites de détection des analyses d'eau de surface, d'eau souterraine et pour les essais de lixiviation à l'eau doivent être inférieures ou égales aux critères les plus stricts de qualité de l'eau



30004115

de surface (MELCC) et des recommandations canadiennes pour la qualité des eaux: protection de la vie aquatique (CCME). Nous aimerions souligner que pour plusieurs métaux, les critères varient selon la dureté et/ou le pH et pourraient donc être extrêmement faibles dans certaines situations.

Dans ce contexte, est-ce que MPO s'attend à ce que les prix fournis pour le mercure et les autres métaux correspondent à une analyse ultra-traces?

R3

Les analyses ultra-traces ne devraient être requises que dans de très rares exceptions. Il est donc entendu que les coûts présentés dans les tableaux de la pièce jointe 2 de la partie 4 sont pour des analyses plus standard (dureté de 50 mg/L ou plus, pH entre 6 et 8) et que les analyses ultra-traces seront considérées comme des analyses distinctes. Leurs coûts n'a pas à être présentés dans les tableaux de la pièce jointe 2 de la partie 4.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes

Cordialement,

Mazen Obeid

Senior Contracting Officer | Agent principal des marchés
Procurement Services | Services d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et océans Canada
Government of Canada | Gouvernement du Canada
Mazen.Obeid@dfo-mpo.gc.ca | 613 299-2564